

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949



60^E ANNIVERSAIRE D'UNE GRÈVE HISTORIQUE

L'année 2009 marque le 60^e anniversaire de la 1^{ère} grève des membres de l'Alliance, la 2^e grève enseignante du Québec (en 1948, 60 profs de Thetford Mines font la grève). Une grève historique, symbole indélébile de la détermination et du militantisme syndical des membres de l'Alliance. Une grève audacieuse qui secoua l'ordre imposé par le premier ministre Duplessis et le clergé. Une grève qui poussa le gouvernement à imposer le Bill 20, aussi appelé Loi Guindon (perte de l'accréditation syndicale) et à priver l'Alliance de son accréditation syndicale pendant 10 ans.

Une petite grève de cinq jours qui fut le déclencheur de 10 ans de lutte acharnée et le fondement de la tradition militante des membres de l'Alliance qui se perpétue depuis 60 ans.

CHRONOLOGIE

- 1919** Fondation de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal.
- 1942** Élection de Léo Guindon à la présidence de l'Alliance.
- 1944** Le premier ministre Adélard Godbout abolit le droit de grève au secteur public.
L'Alliance est constituée en syndicat professionnel.
L'Assemblée générale de l'Alliance rejette les offres de la CECM pour la 1^{ère} convention.
Recours à l'arbitrage pour obtenir une première convention.
- 1945** Fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices du Québec (maintenant CSQ).
Léo Guindon est élu à la présidence.
Première convention collective Alliance - CECM.
- 1948** L'Alliance veut renouveler la convention, la CECM refuse.
La CECM refuse son congé pour affaires syndicales et congédie Léo Guindon.
L'AG de l'Alliance appuie unanimement son président.
Il est réembauché huit jours plus tard.
16 décembre, L'AG vote à 92% en faveur de la grève.
- 1949** 17 janvier, la grève est déclenchée.
8 janvier, M^{gr} Joseph Charbonneau entame la médiation entre l'Alliance et la CECM.
21 janvier, 5^e jour de grève, la CECM demande et obtient de la Commission



des relations ouvrières (CRO) le retrait du certificat d'accréditation syndicale de l'Alliance.

23 janvier, M^{gr} Charbonneau offre de protéger les profs contre les représailles de la CECM.

24 janvier, les membres de l'Alliance rentrent en classe après cinq jours de grève.

1950 L'Alliance recouvre son certificat d'accréditation syndicale.

1951 Après trois mois de négociations, la CECM refuse de reconnaître les négociateurs de l'Alliance.

La Cour d'appel donne raison à la CRO. L'Alliance est à nouveau décertifiée.

1953 La CECM signe une convention avec l'Association des enseignants catholiques de Montréal (AECM), dissidents de l'Alliance, et refuse de négocier avec l'Alliance.

La Cour Suprême donne raison à l'Alliance. La révocation de l'accréditation est jugée nulle.

1954 Le Conseil privé de Londres confirme le jugement de la Cour Suprême à l'endroit de l'Alliance.

Le CECM refuse toujours de reconnaître l'accréditation syndicale de l'Alliance.

1959 Le premier ministre Duplessis est mort, Léo Guindon retiré, l'union entre l'Alliance et l'AECM est réalisée: la CECM reconnaît l'accréditation syndicale de l'Alliance et accepte de négocier.



UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

1943

LES ENSEIGNANTS SYNDIQUÉS DU QUÉBEC SE REGROUPENT

En 1943, à l'initiative notamment de Léo Guindon, président de l'Alliance et de Laure Gaudreault, présidente de l'Association catholique des institutrices rurales, la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC) est formée. En décembre 1945, la CIC est formellement constituée et Léo Guindon est élu président.



Photo: Archives de l'Alliance

1944

L'ALLIANCE DEVIENT UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

Président de l'Association catholique des professeurs de Montréal (ACPM) depuis 1942, Léo Guindon est élu premier président du syndicat des profs de Montréal, l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal (APCM) le 18 mars 1944. Le premier pas d'une longue marche du syndicalisme enseignant à Montréal.



Photo: Archives de l'Alliance

1947

UNE INSTANCE SYNDICALE NATIONALE POUR LES PROFS

Le 1^{er} congrès de la CIC se tient à l'Université Laval de Québec les 3, 4 et 5 juillet 1947. Léo Guindon est réélu président de la CIC tout en étant président de l'Alliance.



Photo: courtoisie de Gilles Guindon

1948-1950

L'EXÉCUTIF SYNDICAL SE PRÉPARE À L'AFFRONTEMENT

Les membres de l'exécutif de l'Alliance, dont Léo Guindon et Alfred Prescott qui accèderont tour à tour à la présidence et à la vice-présidence de la CIC.



Photo: Archives de l'Alliance



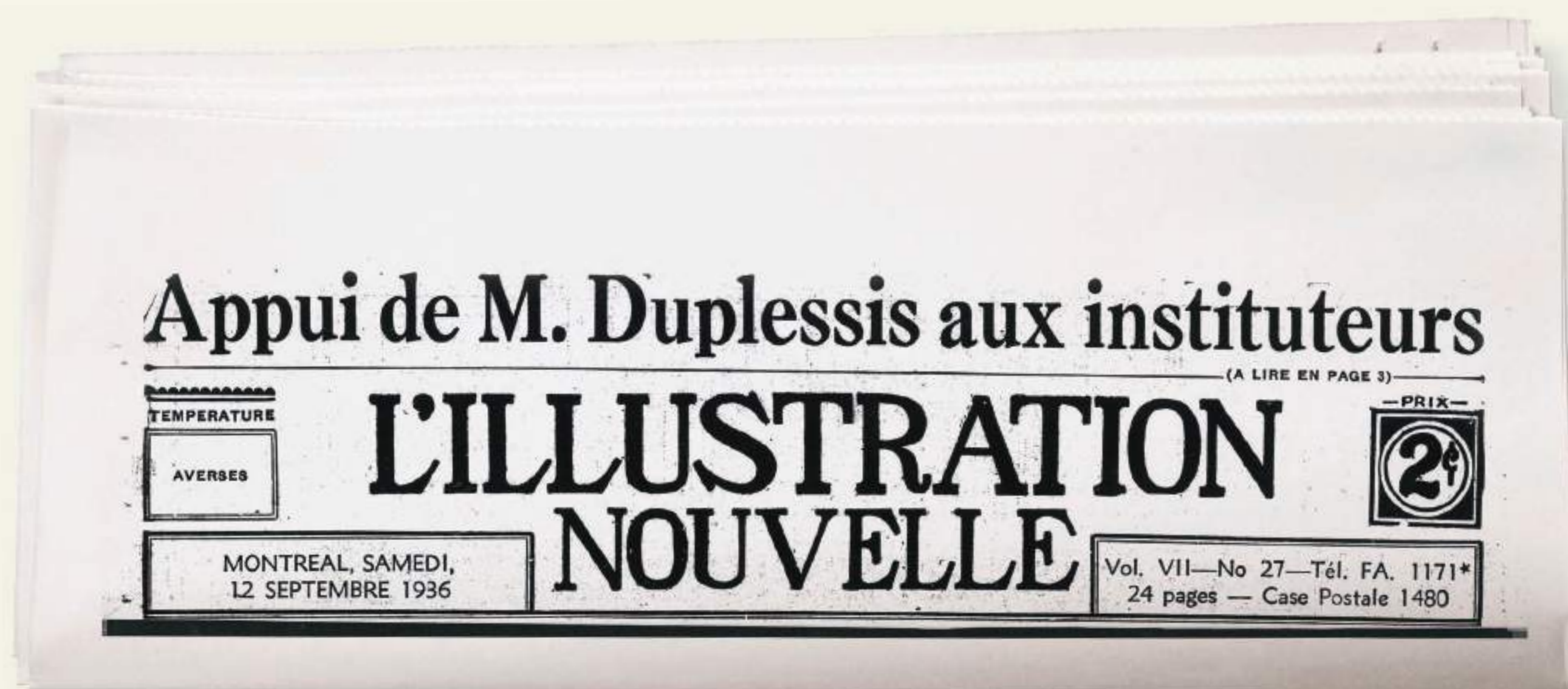
Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949



DUPLESSIS, NOUVEAU PREMIER MINISTRE, APPUIE LES PROFS

Élu premier ministre quelques jours auparavant, Maurice Duplessis semble sympathique aux demandes des instituteurs catholiques en septembre 1936.

DUPLESSIS, PREMIER MINISTRE DEPUIS 10 ANS, MENACE LES PROFS



Photo: Archives de l'Alliance

Premier ministre du Québec de 1936 à 1940 et réélu en 1944, Maurice Duplessis accepte de rencontrer les représentants de la C.I.C. en 1947, dont Léo Guindon, Alfred Prescott et Laure Gaudreault. Moins de deux ans plus tard, en réplique au vote de grève, Duplessis menace les membres de l'Alliance de leur retirer leur permis d'enseignement et la pension de retraite aux grévistes. «L'Alliance, je l'écraserai» scanda le premier ministre. «L'Alliance survivra» de répliquer Léo Guindon.

PAS PLUS D'ÉCOUTE DE L'ANCÊTRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Toujours pour relancer le processus de négociations, l'exécutif de la C.I.C. rencontre M. J.P. Labarre, surintendant de l'instruction publique (grand patron de l'éducation avant la création du ministère de l'Éducation) quelques semaines après la rencontre du premier ministre en 1947. Les représentants syndicaux ont peu d'écoute.



Photo: Archives de l'Alliance



Photo: Archives de l'Alliance

EN ARBITRAGE À DÉFAUT DE POUVOIR NÉGOCIER

Devant le refus constant de la CECM à négocier une convention collective, l'Alliance a recours à l'arbitrage à plusieurs reprises entre 1944 et 1949.



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

1948 • LA LUTTE S'INTENSIFIE, LES REPRÉSAILLES AUSSI

LES DEMANDES SYNDICALES DE L'ALLIANCE



LÉO GUINDON RENOVÉ PAR LA CECM



LE REFUS PATRONAL



LES DEMANDES SALARIALES ET ÉCHELLES COMPARATIVES

Page 2
L'ALLIANCE DES PROFESSEURS CATHOLIQUES
DE MONTREAL
104 est, boulevard Saint-Joseph, Montréal.

COMPARAISON DES TRAITEMENTS DES INSTITUTEURS D'APRES LES ANNEES D'EXPERIENCE

MONTREAL		PROTESTANTES		DANS DIVERSES VILLES DU CANADA (1)		INSTITUTEURS de Montréal (1948)
Traitement actuel	Traitement demandé	Classes Élémentaires	Classes Supérieures	Minimum	Maximum	
1- \$ 1300.	1- \$ 1300.	1- \$ 1500.	1- \$ 1800.	Toronto: \$1400. à \$ 3700.		1- \$ 1500.
2- 1400.	2- 1400.	2- 1550.	2- 1900.	recommandées: 1800. à 4000. (1949)		2- 2000.
3- 1500.	3- 1500.	3- 1600.	3- 2000.			3- 2100.
4- 1600.	4- 1600.	4- 1650.	4- 2100.	Winnipeg: 1200. à 1500.		4- 2200.
5- 1700.	5- 1700.	5- 1700.	5- 2250.	Ottawa: 1600. à 3200.		5- 2300.
6- 1750.	6- 1800.	6- 1800.	6- 2375.	Windsor: 1450. à 3100.		6- 2400.
7- 1800.	7- 1900.	7- 1900.	7- 2500.	Edmonton: 1600. à 4000.		7- 2500.
8- 1850.	8- 2000.	8- 2000.	8- 2625.	Hamilton: 1500. à 3200.		8- 2600.
9- 1900.	9- 2100.	9- 2100.	9- 2750.	Vancouver: 1550. à 2700.		
10- 2000.	10- 2200.	10- 2200.	10- 2875.			
11- 2100.	11- 2300.	11- 2300.	11- 3000.			
12- 2200.	12- 2400.	12- 2400. (1)	12- 3125.			
13- 2300. (1)	13- 2500. (1)	13- "	13- 3250.			
14- 2400. (2)	14- 2700. (2)	14- "	14- 3400. (2+3)			
15- 2500. (3)	15- 2900. (3)					

(1) Maximum obtenu par les titulaires de la première à la septième année inclusivement.
(2) Maximum du cours complémentaire (8e et 9e).
(3) Maximum du cours supérieur (10e - 11e - 12e).

10 février 1949.

LES DEMANDES FINALES DE L'ALLIANCE



Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir!
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

LES MENACES ET LES REPRÉSAILLES PATRONALES PLEUVENT

Précisions de M. Guindon sur les menaces de perte de pension

"Je regrette que le premier ministre de la province semble avoir pris plaisir à répéter dans des déclarations publiques que si les instituteurs font la grève, ils perdront leurs droits à la pension.

Les instituteurs ont très bien compris ce que l'honorable Duplessis voulait dire la première fois. Je crois qu'il est inutile pour le premier ministre de sembler braver les professeurs. Ceux-ci sont de plus en plus sous l'impression que leur cause est bonne, juste, puisque le chef du gouvernement ne trouve que dans la menace répétée le moyen d'obliger l'éducateur de carrière d'accepter une échelle de traitements qui ne lui plaît pas, qui ne lui rend pas justice, qui le situe désavantageusement aux yeux de ses collègues protestants, et l'oblige à reconnaître un complexe d'infériorité qu'il ne veut plus admettre. L'Article 549 de la loi du Fonds de Pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire dit bien que le fonctionnaire dont le diplôme est révoqué pour une des causes prévues par la loi perd ses droits à la pension et à la remise des retenues.

Parmi les causes qui peuvent amener la révocation d'un diplôme, l'Article 31 de la Loi de l'Instruction publique précise que le fonctionnaire doit être "convaincu de mauvaise conduite ou d'infraction grave dans l'exécution de ses devoirs".

De plus, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est le seul qui a l'autorité voulue pour supprimer le droit d'enseigner à un instituteur.

En premier lieu, il faudrait prouver que dans le cas présent, la cessation du travail constituerait pour le professeur un manquement à son devoir.

La loi le rend esclave d'une commission scolaire, en l'obligeant d'accepter le traitement que la commission lui fixera définitivement. Est-ce dans un pays démocratique que l'on supprime ainsi à l'employé le droit à la justice?

En second lieu, les conditions de travail pour l'année 1948-49 ne sont pas encore fixées. Aucun accord officiel, écrit, pas même de bonne foi, n'existe entre la Commission et L'Alliance. La Commission d'elle-même a cessé les pourparlers. Les traitements restent à être fixés. Ils le seront quand les deux parties se seront entendus.

En dernier lieu, puisque c'est le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui doit décider si, dans un cas pareil, la cessation du travail est justifiable ou constitue une infraction grave à la Loi de l'Instruction publique, je suis sûr que les instituteurs et institutrices n'auront pas d'objection à lui soumettre le cas s'ils considèrent nécessaire de vouloir poser ce geste.

Si les instituteurs se voient obligés de poser un geste de cessation de travail, les archevêques, évêques, et laïcs du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique devront dire si oui ou non, un tel geste est antiprofessionnel.

Nous serions aussi très heureux de croire que le premier ministre veut nous convaincre plus par les arguments que par la menace qui semble se répéter trop souvent.

(Déclaration parue dans les journaux du 24 novembre).

ELOQUENCE DES CHIFFRES

D'après les plus récentes statistiques, la province de Québec compte 1,362 institutrices et 175 instituteurs, catholiques et protestants, à la retraite, soit un total de 1,537 pensionnaires.

206	reçoivent le minimum de \$240
504	" " entre \$ 245 et \$ 300
29	" " " 305 " 350
32	" " " 355 " 400
21	" " " 405 " 450
46	" " " 415 " 500
24	" " " 505 " 550
47	" " " 555 " 600
42	" " " 605 " 650
32	" " " 655 " 700
30	" " " 705 " 750
27	" " " 755 " 800
55	" " " 805 " 850
32	" " " 855 " 900
26	" " " 905 " 950
22	" " " 955 " 1,000
28	" " " 1,005 " 1,050
30	" " " 1,055 " 1,100
26	" " " 1,105 " 1,150
39	" " " 1,155 " 1,200
20	" " " 1,205 " 1,250
11	" " " 1,255 " 1,300
17	" " " 1,305 " 1,350
17	" " " 1,355 " 1,400
12	" " " 1,405 " 1,450
10	" " " 1,455 " 1,500
14	" " " 1,505 " 1,550
10	" " " 1,555 " 1,600
15	" " " 1,605 " 1,650
14	" " " 1,655 " 1,700
15	" " " 1,705 " 1,750
10	" " " 1,755 " 1,800
11	" " " 1,805 " 1,850
10	" " " 1,855 " 1,900
6	" " " 1,905 " 2,000
6	" " " 2,000 " 2,100
9	" " " 2,100 " 2,200
8	" " " 2,200 " 2,300
2	" " " 2,300 " 2,400
2	" " " 2,400 " 2,500
5	" " " 2,500 " 2,600
5	" " " 2,600 " 2,700
4	" " " 2,700 " 3,000
6	" " " 3,000 " 3,605

LES MEMBRES DE L'ALLIANCE SONT PRÊTS POUR LA GRÈVE

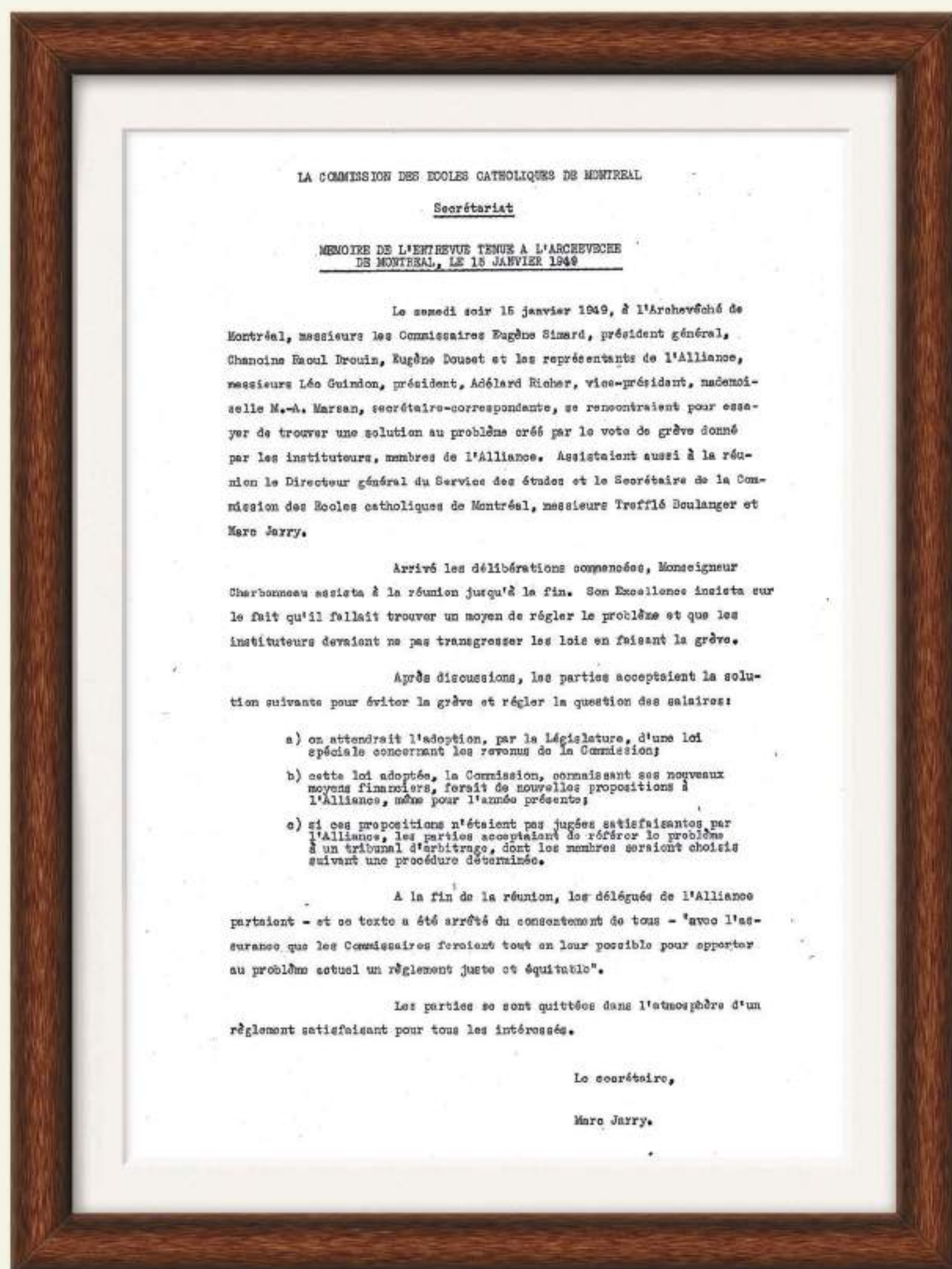
En décembre 1948, l'Assemblée générale de l'Alliance tient un vote de grève secret. Le recours à la grève est adopté à 92%. Après le congé des Fêtes, l'exécutif de l'Alliance (notre photo) rencontre leurs homologues de la Fédération catholique des instituteurs de langue anglaise pour les informer que la grève est imminente.



Photo: Paulette Vigeant-Galley, *Les enseignants et le pouvoir* 1981

ULTIME RENCONTRE AVANT LA GRÈVE

Procès-verbal de la rencontre patronale-syndicale de la dernière chance tenue à l'archevêché de Montréal le samedi 15 janvier 1949.



UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

LE 17 JANVIER 1949, L'ALLIANCE EN GRÈVE

Le 17 janvier 1949, coup de tonnerre dans le monde des relations de travail et de l'enseignement, les membres de la très catholique Alliance refusent de rentrer au travail, malgré les demandes répétées de l'Archevêché de Montréal de ne pas appliquer le mandat de grève. Exaspérés par plus de 18 mois de dialogue de sourds avec la CECM en vue de renouveler la convention collective, plus de 1700 profs de Montréal sont dans la rue, avec les élèves. Les écoles sont presque toutes fermées durant 5 jours. Sur la photo, les élèves des écoles Le Plateau, Saint-Viateur et Saint-Stanislas manifestent leur appui aux profs.



Photo: Archives de La Presse

DES ÉLÈVES SE SOUVIENNENT DE CETTE GRÈVE

Souvenirs d'un vieux Montréalais

La première grève des professeurs de la C.E.C.M

Quel courage il a fallu à ces professeurs de l'Alliance pour déclencher la première grève de professeurs dans la très sainte et très soumise Province de Québec.

Duplessis avec son grand nez tout croche ne l'a pas senti venir celle-là. J'étais inscrit à l'école **Le Plateau** au moment du déclenchement de cette grève historique...

...Aussi incroyable que cela puisse paraître, c'est à la **taverne Gazeille** que j'ai appris que les professeurs iraient en grève. À l'école, il n'en avait jamais été question. Quand j'ai demandé à un professeur de confirmer la rumeur, il a refusé. Il a dit qu'au cours d'une réunion de professeurs, il avait été décidé, à l'unanimité, que les problèmes de relations de travail n'avaient rien à voir avec l'enseignement.

C'est ce qui explique que le premier jour de la grève, tous les étudiants ont été pris par surprise. En arrivant à l'école, on nous a invité à nous rendre directement au gymnase où une réunion spéciale était organisée par le principal et quelques scabs...

...Je me suis dirigé vers l'escalier avec quelques camarades, mais il était surveillé par l'abbé S., notre professeur de philosophie. J'étais étonné de le voir là, car c'était un prêtre non-conformiste qui aurait dû, selon moi, supporter les grévistes.

Comme je m'approchais pour le saluer, il me dit tout bas: «*J'ai déverrouillé la porte en bas; sauvez-vous par là et allez rejoindre les professeurs dehors. Ils ne savent pas que vous ne pouvez pas sortir ils pourraient croire que vous ne supportez pas la grève.*»

Nous avons réuni les gars les plus costauds afin de former un cordon pour protéger la sortie et, sauf quelques dizaines de «*têteux*» qui y sont restés, le gymnase s'est vidé en moins de deux minutes. Craignant de créer un mouvement de panique, le directeur et ses scabs ont préféré ne pas intervenir.

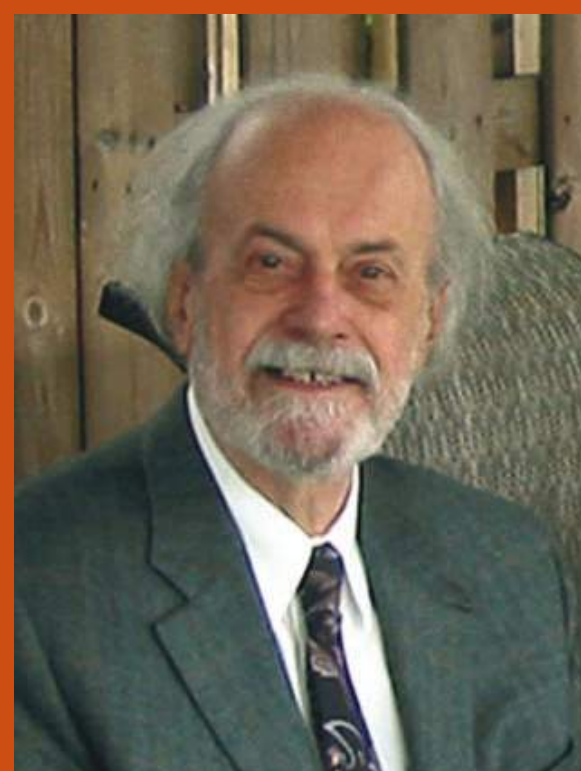
Dégoûtés de l'attitude de la direction, qui avait tenté de nous retenir de force, les professeurs nous ont accueillis avec émotion. Ils venaient vers nous, nous serraient la main en nous remerciant. Quant à nous, nous étions émus de recevoir un accueil si chaleureux. Nous avions l'impression d'être soudain devenus des adultes.

La manifestation a duré près d'une heure. Discours, chants, cris de ralliement se sont succédés puis un cortège s'est formé en direction des bureaux du syndicat où les professeurs s'étaient donnés rendez-vous...

...Le lendemain, la direction nous a laissés entrer dans la cour comme si tout était normal. À l'heure prévue pour le début des cours, les scabs ont verrouillé les barrières de la clôture et nous avons été forcés de pénétrer dans l'école par la salle de jeux par où nous nous étions évadés la veille. L'abbé S. qui avait prévu le coup avait donné la clé des grandes portes de la salle à un de mes camarades et encore une fois, nous avons pu nous échapper.

Nous avons passé cette deuxième journée à manifester avec les professeurs. D'abord devant l'école, puis devant les bureaux du syndicat et finalement devant les bureaux de la **C.E.C.M.** Les manifestations se sont faites dans l'ordre et la police n'a pas eu à intervenir. L'école est demeurée fermée pour le reste de la grève.

Ce fut pour nous une première expérience de solidarité. Claude Prince



Claude Prince, un ancien élève de l'école Le Plateau était du nombre des étudiants manifestant leur appui aux profs. M. Prince tient un blog sur les grands événements historiques de Montréal au :

<http://pages.videotron.com/prince9/souvenir.html>

dont nous publions un extrait au sujet de la grève de l'Alliance en 1949.

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

L'ALLIANCE: UN SYNDICAT CATHOLIQUE



Photo: Archives La Presse, 20 janvier 1949

L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal porte bien son nom. En effet, depuis le début de la grève des maîtres, lundi matin, ceux-ci ont plusieurs fois manifesté leur foi et leur piété, par des prières, des cantiques et l'assistance à la messe. Un groupe d'institutrices grévistes qui, après la réunion syndicale du matin, vont réciter un rosaire à l'église Notre-Dame-de-Lourdes.



Photo, L'Enseignement, février 1949, page 1, courtoisie de M. Jean-Guy Prescott

Le jeudi matin, 20 janvier, plusieurs centaines de membres de l'Alliance vont recevoir la communion en l'église de l'Immaculée-Conception avant la réunion syndicale prévue après la messe à la Salle de l'Assistance publique à proximité de l'église.

Motifs qui ont conduit à l'arrêt du travail

La "Cessation du travail" des instituteurs et institutrices à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Montréal a suscité dans tous les milieux des réactions pour la plupart favorables aux 'grévistes' comme on se plaisait à les désigner.

Pourquoi cette 'grève'? Pourquoi cette sympathie générale?

A la première question, nous répondrons de façon précise, mais brève.

1 — Il faut, d'abord se souvenir qu'en 1919, les professeurs de Montréal demandèrent de meilleurs traitements. Leur demande et surtout leur insistance déplurent à la Commission scolaire du temps. Toutefois, les démarches aboutirent à un succès: les instituteurs obtinrent

une échelle des traitements allant du minimum de \$1.200 ou \$1.500, avec augmentation annuelle de \$100 et maximum de \$2.500; les institutrices obtinrent un minimum de \$925 avec \$75 d'augmentation statutaire annuelle, et un maximum de \$1.200. Malheureusement, 68 instituteurs, les plus ardents bien entendu, subirent la sanction du renvoi ou du non-réengagement.

Les plus vieux comme les plus (suite à la page 5)

So, so, so... SOLIDARITÉ!

Les membres de l'Alliance prient à l'église et chantent sur les lignes de piquetage





UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

L'ALLIANCE PERD SON ACCRÉDITATION SYNDICALE AU 5^E JOUR DE GRÈVE

Au 4^e jour de la grève, de M^{gr} Charbonneau tenta à nouveau la médiation en proposant la création d'un tribunal d'honneur qui assumerait un rôle hybride de conciliation avec décision exécutoire. Selon James D. Thwaites, professeur de relations industrielles à l'Université Laval qui relate l'histoire de ce conflit dans le *McGill Law Journal*, la proposition de Joseph Charbonneau dut être rejetée par la direction de l'Alliance pour raison de solidarité syndicale.

LA MATRAQUE

En plus de distribuer cet avis de retour au travail, M. Eugène Simard, au nom de la C.E.C.M. à titre de président, demanda la révocation du certificat d'accréditation à la Commission de relations ouvrières le 21 janvier en raison de l'illégalité de la grève et des conséquences probables pour les jeunes du geste posé par les enseignants. La réponse du juge Conrad Pelletier fut sans équivoque: «Il ne convient certainement pas que des professeurs catholiques se rendent coupables d'un tel mépris de l'ordre, des lois et de l'autorité constituée. C'est un bien mauvais et bien dangereux exemple à donner aux élèves à qui ils sont chargés d'enseigner, par leurs cours et par leur exemple, le respect nécessaire des lois et de l'autorité constituée». L'Alliance est désaccréditée.



M^{GR} CHARBONNEAU, MÉDIATEUR DE LA DERNIÈRE HEURE

Le dimanche 23 janvier fut l'occasion d'une recherche intense de solution. L'engagement de l'Église en la personne de M^{gr} Charbonneau fut encore manifeste. On y ajouta l'appui de Mme Odile Panet-Raymond, présidente de l'École des parents du Québec qui s'engagea formellement à rencontrer la C.E.C.M. afin d'exiger qu'on ne menaçât pas les enseignants de représailles. Face à ces prises de position, la direction de l'Alliance se décida à renoncer à la grève, ce qui permit aux classes de reprendre le lundi 24 janvier. M^e Simard abandonna les menaces formulées à l'égard des enseignants grévistes et au plan salarial, l'Alliance eut également gain de cause.



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

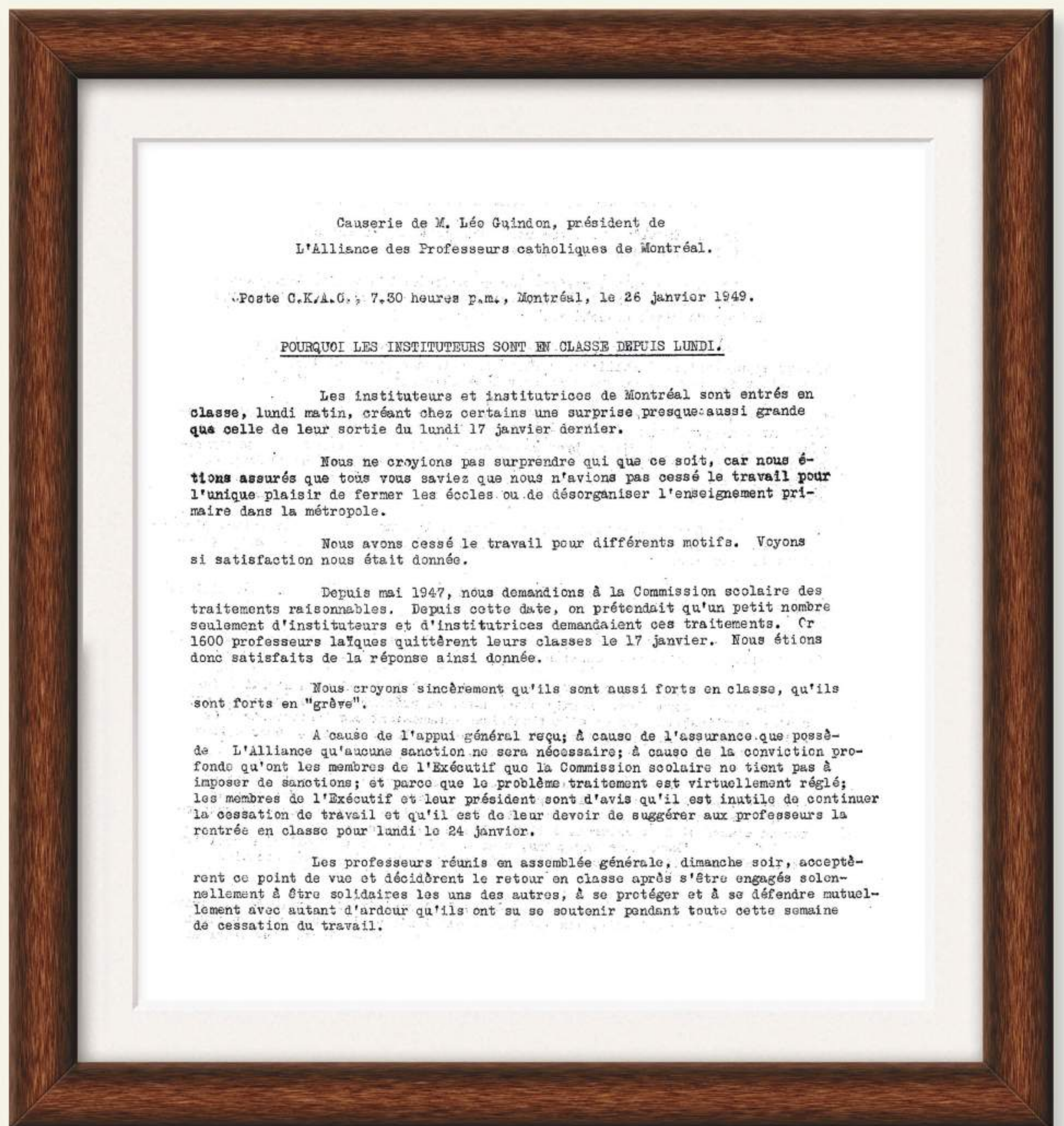
UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

LES GAINS DE L'ALLIANCE



DÉCLARATION DE LÉO GUINDON À CKAC LE 26 JANVIER 1949



Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

5 JOURS D'ACTION, 60 ANS DE TRADITION

Le travail acharné de cinq longues années, notamment de Léo Guindon et d'Alfred Prescott, depuis que l'Alliance fut constituée en syndicat professionnel a permis de récolter une première grande victoire à la suite de ces cinq jours de grève. La garantie que la CECM n'exercerait pas de représailles envers les grévistes et les majorations importantes des échelles salariales furent des gains importants et suffisants pour que l'Alliance cesse ses moyens de pression. La principale retombée de cette grève de cinq jours fut sans contredit l'amorce de cette tradition militante des membres de l'Alliance qui perdure depuis maintenant 60 ans. Le mensuel *L'enseignement* de la CIC en février 1949 est très éloquent.

L'enseignement

Organe officiel de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec

VOL. III — No 1 MONTREAL, FEVRIER 1949 Prix: 10 CENTS

MAGNIFIQUE EXEMPLE DE SOLIDARITÉ DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Cessation du travail observée par plus de 1,700 membres de l'Alliance et de la Fédération anglaise. — Appui entier de la population et de tous les groupements ouvriers de la province. — Intervention vivement appréciée de Son Exc. Mgr Charbonneau. — Retour en classe, sur des garanties, après un semaine.

UNDI, 17 janvier 1949, neuf heures et demi du matin. La salle de l'Assistance publique, rue Lagave, est pleine à sa capacité, et des centaines d'instituteurs attendent à l'extérieur. Plus de 1,700 maîtres sont là, réalisant la décision prise quelques jours auparavant et réaffirmée, la veille.

Personne ne semble inquiet. Au contraire, c'est le bonheur de se sentir ensemble, de constater qu'on sait se tenir, que l'esprit professionnel est solidement chevillé dans l'âme de son confrère, comme dans la sienne propre.

Dans la salle, une grande activité règne. Pendant que s'échangent poignées de main et congratulations, on s'organise. Les délégués des écoles passent à tour de rôle sur l'estrade, où des bureaux improvisés enregistrent les présences. La plupart sont rayonnants de pouvoir dire : «Cher nous, à notre école, c'est cent pour cent. Nous sommes tous là!». On n'en finit plus de prendre les noms. Les listes s'allongent, s'allongent... On a hâte de voir arriver le président. Il n'en croira pas ses yeux, bien que plus que tout autre il soit convaincu que quand un instituteur est décidé, il l'est, et rien ne saurait l'arrêter.

Pendant ce temps-là, les reporters courent les écoles, font téléphone sur téléphone et envoient les rapports, qui tous sonnent la même note: les classes laques sont vides, les élèves sont repartis. De demi-heure, la radio annonce que l'enseignement primaire est complètement désorganisé.

Un peu passé onze heures, le président arrive à l'Assistance publique. La famille est au complet. La joie est à son comble. On applaudit, on crie, on chante.

M. Léo Guindon n'a pas hésité de consulter les rapports préliminaires pour constater que la cessation du travail est un succès complet. Il félicite ses confrères pour leur manifestation non équivoque de leur qualité d'enseignants.

«Votre présence ici, ce matin, dit-il, est le démenti le plus catégorique à la prétention de certaines gens que les instituteurs et les institutrices décident à aller jusqu'au bout pour obtenir justice n'étaient qu'une petite minorité.»

Toute la matinée les télégrammes ont afflué, télégrammes apportant encouragements et promesses d'appui.

À midi et demi, on se quitte pour se retrouver à 3 heures. Entre temps plusieurs groupes d'instituteurs et d'institutrices s'en vont prier dans

les églises du voisinage pour le succès de leur cause.

Des 2 h 30 la salle est prise d'assaut. On est aussi nombreux que la matin. Plus peut-être, car on remarque de nouvelles figures, des décide, des gens qui ont voulu jouer à coup sûr. Leur présence est un sage de succès.

Le président se fait attendre, mais on ne s'impatiente pas, car on sait qu'il ne tardera pas son temps. On prie, on chante des cantiques et de joyeuses mélodies. Des talents se manifestent, les sont légion.

Vers 5h, on vient annoncer que des pourparlers sont en cours et qu'un règlement prochain n'est pas impossible. On se quitte sur cette note d'espoir, avec promesse de se retrouver, tous, le lendemain au même endroit.

Bilan de la journée: 1,763 instituteurs et institutrices «en grève»; 246 à leur poste, compte tenu des quelques cent autorisés à demeurer à leur poste pour raisons humanitaires et d'ordre, les principaux et les professeurs des écoles des infirmes et des hôpitaux.

À la Commission scolaire on dit que l'assistance a été bonne dans les écoles mais on menace les élèves des écoles supérieures. On parle de piquetage réditieux qui justifie rait des arrestations à vue.

À la police, le directeur-adjoint M.-A. Bélanger est très satisfait de la tournure des événements. «Sauf quelques écoliers turbulents, dit-il, tout s'est passé dans l'ordre, et rien n'indique que la deuxième journée de la grève ne sera pas aussi paisible».

Mardi, 18 janvier

Les écoles sont plus vides encore que la veille, et la salle de l'Assistance publique toujours aussi remplie. Toute la matinée, et tout l'après-midi, on vent joyeux fiots sur la salle. On a l'impression que la journée ne se passera pas sans bonne nouvelle. Quand le président invite les membres à revenir dans la soirée, la réponse est unanime, c'est oui.

À 9h, le président de l'Alliance était heureux de transmettre à ses membres l'engagement solennel pris par Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau d'obtenir satisfaction aux instituteurs et son désir de voir les maîtres réintégrer leurs classes.

Voici le texte de cet engagement solennel: «Nous nous engageons tous ensemble, avec la Commission scolaire et les corps patentes, à vous obtenir satisfaction pour cette année 1948-49.»

En présentant ce texte à l'auditoire, M. Guindon révéla que l'archevêque de Montréal avait accepté d'étudier le problème et y travaillerait avec ardeur depuis le début de la cessation du travail. «Monseigneur, ajouta-t-il, vous demandez de considérer l'engagement qu'il prend à votre égard, et si vous l'acceptez, il promet de s'y soumettre à partir de ce soir».

Après discussion, les instituteurs et institutrices acceptèrent à l'unanimité et avec reconnaissance cette offre de l'autorité religieuse, mais à la condition toutefois que la Commission scolaire n'exerce pas de représailles.

Les dirigeants de l'Alliance es-sayeront alors de rejoindre au téléphone le président de la C.E.C.M. Vers minuit, le vice-président de l'Alliance, M. Adélard Richer ré-sultats: les instituteurs obtinrent

une échelle des traitements allant du minimum de \$1,200 ou \$1,500, avec augmentation annuelle de \$100 et maximum de \$2,500; les institutrices obtinrent un minimum de \$1,200 avec \$75 d'augmentation statutaire annuelle, et un maximum de \$2,000. Malheureusement, 68 instituteurs, les plus ardents bien entendu, subirent la sanction du renvoi ou du non-réengagement.

Les plus vieux comme les plus

Pourquoi cette grève? Pourquoi cette sympathie générale?

À la première question, nous répondrons de façon précise, mais brève.

1 — Il faut d'abord se souvenir qu'en 1919, les professeurs de Montréal demandèrent de meilleurs traitements. Leur demande et surtout leur insistance déplurent à la Commission scolaire du temps. Toutefois, les démarches aboutirent à un succès: les instituteurs obtinrent

La "Cessation du travail" des instituteurs et institutrices à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Montréal a suscité dans tous les milieux des réactions pour la plupart favorables aux grévistes comme on se plaisait à les désigner.

Motifs qui ont conduit à l'arrêt du travail



Judi matin, à la messe de neuf heures, chantée par le R. P. Armand Porcheron, S. J., en l'église de l'Immaculée-Conception, plusieurs centaines des mille instituteurs et institutrices qui assistent au Saint Sacrifice, vont recevoir la Communion des mains des RR. PP. Eugène Froux, S. J., et Marcel Marcotte, S. J. On voit ici une partie de la Sainte Table où les maîtres recueillent attendant de recevoir leur Dieu. La messe terminée, tout le groupe s'en est allé à la salle de l'Assistance publique, confiant en la Providence pour le succès de leur cause.

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

LE MÉPRIS DE LA CECM, LE REJET DE LA CIC

Aux lendemains de la grève de janvier 1949, la CECM fera preuve d'un mépris sans borne en refusant de reconnaître le mandat de représentation syndicale confié à l'Alliance par ses 2000 membres. Elle congédie et réembauche à plusieurs reprises Léo Guindon et Alfred Prescott.

Durant, 10 longues années, malgré des jugements favorables, la CECM refusera toujours de négocier de bonne foi et de reconnaître l'accréditation syndicale de l'Alliance. Une guerre d'usure s'engage. La ténacité de l'Alliance deviendra légendaire.

La nouvelle échelle de traitements à Montréal

Les membres de l'Alliance décident de signer la formule individuelle d'offre d'emploi, sans pourtant abdiquer les droits de représentation de leur association. — Minima et maxima raisonnables, mais longueur exagérée de l'échelle. — Augmentation moyenne de \$550.00.

REUNIS en assemblée générale, le 20 mai, les membres de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, à la suggestion de leur exécutif, ont décidé de signer et de retourner à la date exigée la formule d'offre d'emploi individuelle, que venait de leur faire parvenir la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Trois jours auparavant, la Commission scolaire avait adopté le rapport du comité Drouin, établissant une nouvelle échelle de traitements pour son personnel enseignant. Par la même occasion, elle avait également décidé d'ignorer l'Alliance et de faire parvenir une formule d'engagement individuel à chaque professeur, comme l'y autorise le Code scolaire.

Les membres de l'Alliance ont été unanimes à déplorer que la Commission ait cru bon de passer par-dessus la tête de leur association, mais ils ont compris comme leur a expliqué M. Léo Guindon, au nom de l'exécutif, que le contrat syndical, ou convention collective, est supérieur au contrat particulier, ou individuel, et qu'il sera toujours temps pour l'Alliance de discuter des améliorations à apporter à la nouvelle échelle.

Ce que les instituteurs n'admettent pas dans la nouvelle échelle, c'est : 1. le nombre d'années requises pour atteindre le maximum, soit 31; 2. le fait que des instituteurs et des institutrices demeurent plusieurs années au même traitement, ce qui détruit un argument de la Commission elle-même, à l'effet qu'il faut de l'émulation tout le long de la carrière; 3. enfin, quel-

ques points secondaires, faciles à corriger, après entente de l'Alliance et de la Commission.

Les instituteurs se sont montrés aussi déçus de ne rien obtenir pour l'année en cours.

Voici un tableau comparatif qui explique pourquoi les instituteurs et institutrices ont consenti de signer leur engagement, tout en réservant à l'Alliance le soin de corriger certaines anomalies.

	Demandes de l'Alliance 1948-49 1949-50		Offre de la C.E.C.M.
MINIMUM			
Institutrice	\$1,300	\$1,700	\$1,600
Instituteur	1,700	1,800	1,900
(célibataire)	2,000	2,100	2,200
MAXIMUM			
Institutrice	2,500	2,800	2,800
Instituteur	3,500	3,800	3,700
(célibataire)			4,200
AUGMENTATION ANNUELLE			
Institutrice	100	100	100
Instituteur	125	150	150

Passons pour le moment sur les remarques qu'appelle ce tableau, pour expliquer les autres motifs qui ont incité les membres de l'Alliance à signer.

Le coût de l'augmentation demandée par l'Alliance s'élevait à \$400,000, pour 1948-49, et à \$540,000, pour 1949-50, soit une augmentation totale de \$940,000 pour les deux années.

(suite à la page 4)

L'Enseignement

Organe officiel de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec

Vol. V — No 6 MONTREAL, JUILLET 1951 Prix: 10 CENTS

Conseil général de la C.I.C.

M. L. GARANT, DE QUÉBEC, REMPLACE M. LÉO GUINDON À LA PRÉSIDENTE

Les 32 membres du Conseil général de la C.I.C. se sont réunis, le 29 et 30 juin, en la salle de réception de l'École supérieure laïque, à Montréal. On sait que le Conseil général est composé de huit représentants et de 8 représentants de la Fédération des instituteurs des cités et villes, de 8 représentants de la Fédération des institutrices rurales et de huit représentants de la Fédération des instituteurs ruraux.

Au terme de ces deux jours d'études, les délégués ont été invités à élire les neuf officiers du Conseil d'Administration de la Corporation; vote a donné les résultats suivants:

Président: M. Léopold Garant (Québec); vice-présidente: Mlle

Laure Gaudreault (La Malbaie); vice-président: M. Alfred Prescott (Montréal); conseillères: Mlle Berthe-A. Monette (Valleyfield); Mlle Marie-Anne Maran (Montréal); Représenteront la F.I.C.V.: Mlle Marguerite Poiré (Lévis); M. Henri Archambault (Lachine); représentera la F.C.I.R.: Mlle Jeanne-Berthe Denis (Joliette); représentera la F.I.C.R.: M. Ludore Bourgault (Laval-des-Rapides).

Le nouveau président, M. Léopold Garant, président du syndicat des instituteurs de Québec, a été élu par 17 voix contre 15 à M. Léo Guindon, président-fondateur de la C.I.C., qui avait été réélu depuis 1946.

Félicitations et meilleurs vœux aux membres élus ou réélus de ce nouveau conseil d'Administration.

L'ALLIANCE VS LA CIC

Les positions de l'Alliance suscitent la grogne aux instances nationales de la CIC depuis la grève de 1949. Après une série de blâmes réciproques, le Conseil général de juin 1951 écarta Léo Guindon de la présidence de la CIC en élisant par 17 voix, Léopold Garant de Québec contre 15 voix pour Léo Guindon de Montréal. En 1953, l'Alliance retient ses cotisations à verser à la CIC. L'histoire se répète.

L'Enseignement

Organe officiel de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec

Vol. VI — No 7 Pointé à QUÉBEC NOVEMBRE 1951

La C.I.C. réproouve le projet de grève de l'Alliance et regrette l'ingérence d'étrangers dans le problème des professeurs de Montréal

A l'occasion d'une réunion régulière tenue samedi le 23, le Conseil d'Administration de la Corporation Générale des Instituteurs et Institutrices de la Province de Québec a décidé de faire parvenir à l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal et aux journaux pour publication, la lettre suivante:

Adoptés en conformité avec les pouvoirs accordés par la Loi de la Corporation.

Le Conseil d'Administration déplore l'intervention de certains organismes étrangers à la profession dans les querelles intestines entre l'Alliance et l'Association.

Le prochain Congrès de la C.I.C. aura lieu à Québec, en juillet

Vœux du récent conseil général de la Corporation

Les membres du conseil général de la C.I.C. se sont réunis à Québec, le 24 octobre, et ont élu le nouveau conseil de la C.I.C. et élu à Québec, les 1er, 2 et 3 juillet 1951, ceux qui ont été élus par le Conseil d'Administration.

Les désaccords se multiplient entre l'Alliance et sa centrale, la CIC. En 1951, la CIC blâme l'Alliance de ne pas se soumettre aux directives de l'Église. En 1952, la CIC ne veut plus que *L'enseignement* soit l'organe d'information de l'Alliance. L'Alliance réplique en lançant le mensuel *Le Professeur*.



Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal

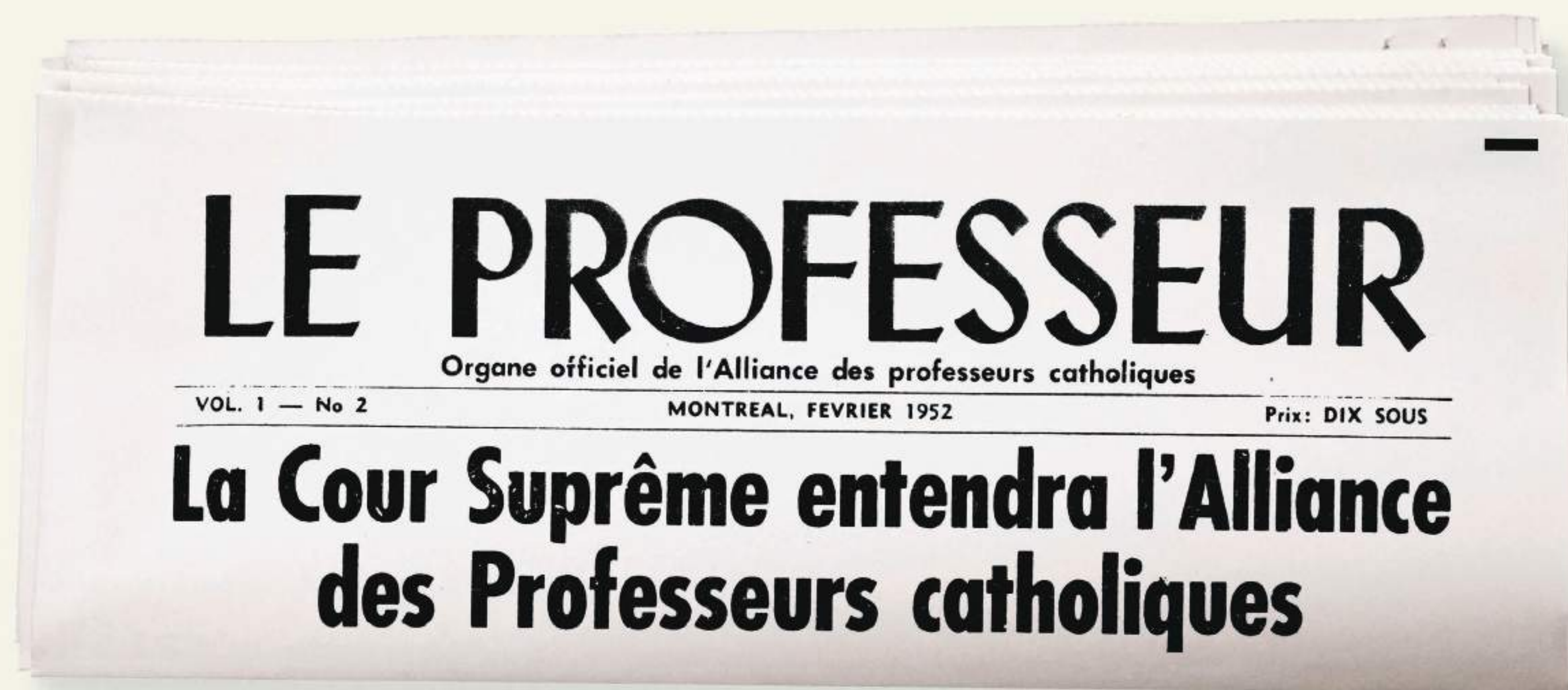


18^e colloquy
Maîtres de notre avenir!
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

NOUVEAU CHAMP DE BATAILLE : LES TRIBUNAUX



Entre 1949 et 1954, l'Alliance, la CECM et la Commission des relations ouvrières (CRO) se retrouveront successivement devant les tribunaux à plusieurs reprises toujours concernant la décision de la CRO de retirer le certificat d'accréditation syndicale à l'Alliance : Cour du banc de la Reine, Cour supérieure du Québec, Cour d'appel du Québec, Cour Suprême du Canada et Conseil privé de Londres.



La Cour Suprême confirme la décision de la Cour Supérieure et renverse celle de la Cour d'appel du Québec. « Je maintiendrais l'appel, infirmerais le jugement de la Cour du Banc de la Reine, déclarerais qu'en décidant, le 21 janvier 1949, de révoquer le certificat reconnaissant l'appelante comme agent négociateur de tous les instituteurs et institutrices qui enseignent le français dans les écoles françaises de la mise-en-cause, l'intimée a agi sans juridiction et que telle décision, la révocation de ce certificat, est nulle et de nul effet; le tout avec dépens de toutes les Cours contre l'intimée. Appeal allowed with costs. »

La décision de la Cour supérieure est sans équivoque « La Cour ordonne à l'intimé (la CRO) de surseoir à sa décision rendue le 21 janvier 1949 (perte de l'accréditation de l'Alliance). La Cour déclare qu'il y a défaut de juridiction de la part de l'intimé. La Décision qu'elle a rendue est nulle et de nul effet. »



Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

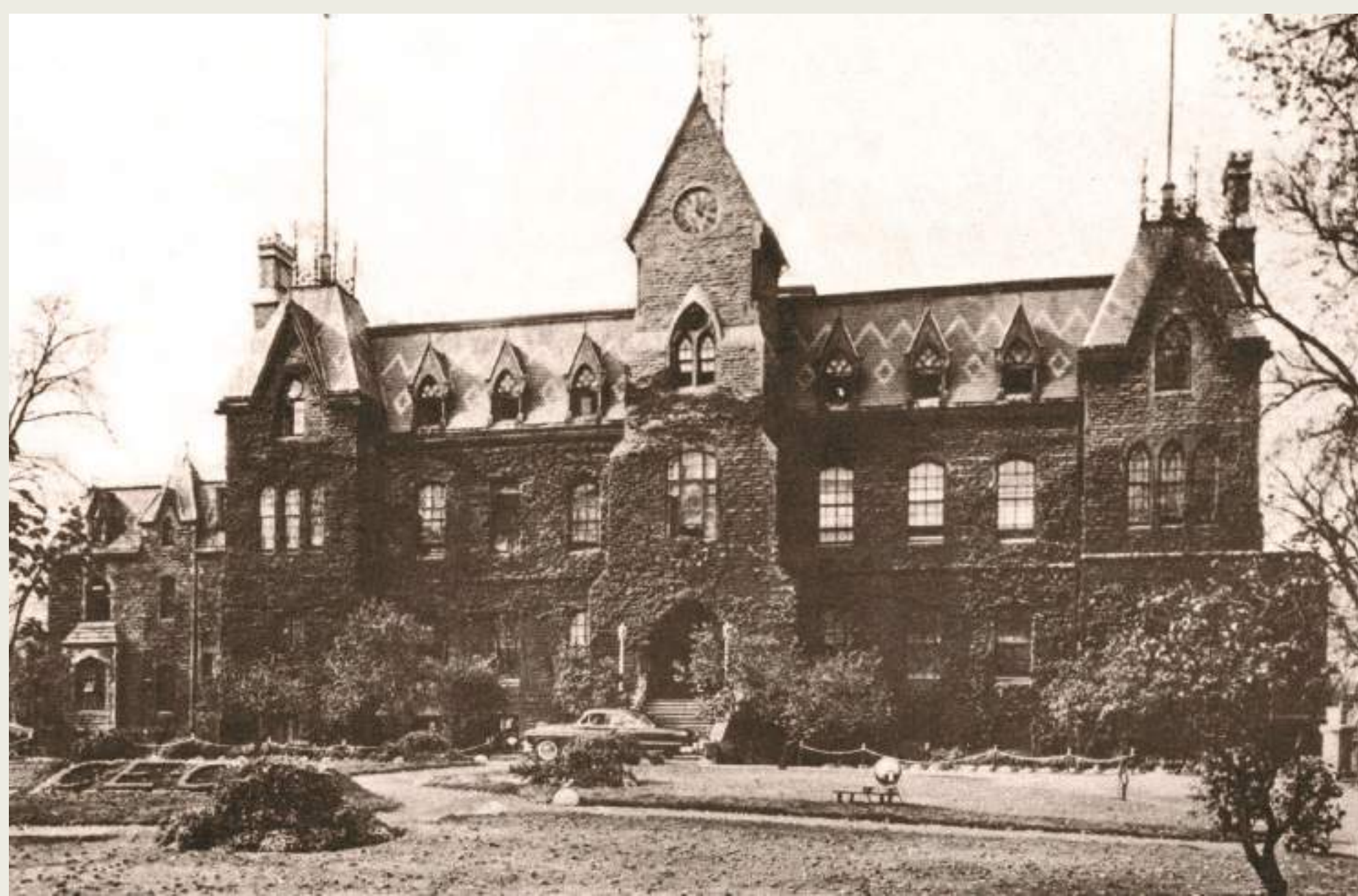
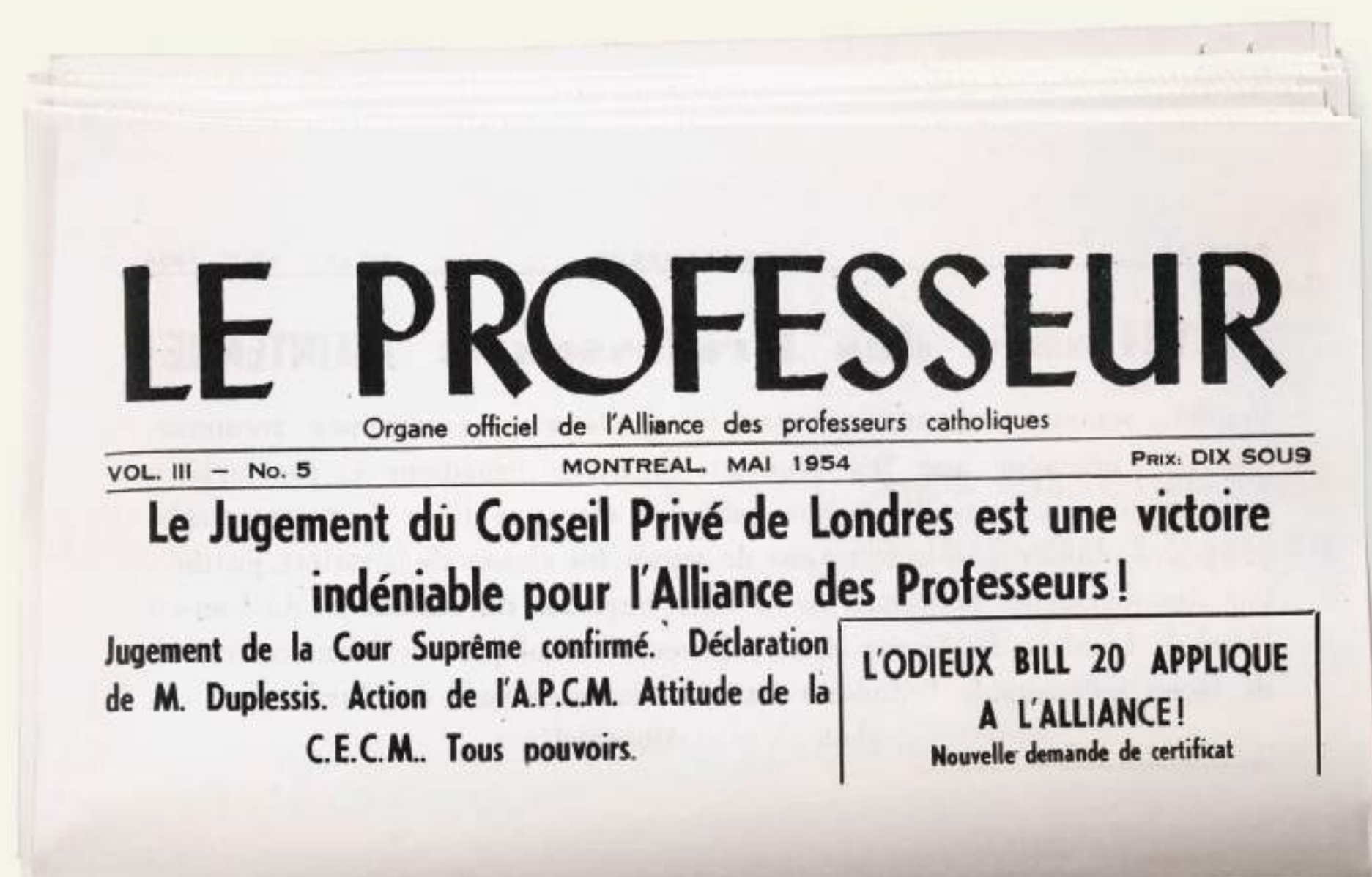
UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

L'ALLIANCE RETROUVE SON ACCRÉDITATION SYNDICALE

Même si l'Alliance a finalement gain de cause en Cour Suprême et devant le Conseil privé de Londres, la CECM et la CRO refusent toujours de reconnaître l'Alliance comme représentant des enseignants de Montréal et de lui délivrer son certificat d'accréditation syndicale.

La CECM va même jusqu'à signer une convention collective avec l'Association des enseignants catholiques de Montréal, un groupe de dissidents de l'Alliance. La CECM ne veut négocier qu'avec un seul syndicat. Elle a fait son choix.



L'ancien siège social de la CECM jusqu'en 1956. Photo : Archive de la CSDM.

L'Alliance amorce donc les démarches de fusion auprès de l'AECM. En 1958, un référendum proclame la fusion des deux syndicats au sein de l'Alliance. Au début de 1959, Léo Guindon démissionne de la présidence et Aimé Nault est nommé président de l'Alliance.



La mort du premier ministre Duplessis et la nomination de Paul Sauvé à ce titre lèvent le dernier obstacle pour l'Alliance à recouvrer son accréditation syndicale. Paul Sauvé déclare que toutes les conditions sont réunies pour que le syndicat des enseignants de Montréal soit reconnu. « Les jugements sont clairs et la fusion des deux syndicats est réalisée ».

**DANS LES SEMAINES QUI SUIVENT, L'ALLIANCE
RECOUVRE SON ACCRÉDITATION SYNDICALE À LA FIN DE 1959.**



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal



18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009

UNE PETITE GRÈVE DE GRANDE ENVERGURE

L'Alliance contre la CECM • 17 au 21 janvier 1949

L'ALLIANCE: 60 ANS DE LUTTES SYNDICALES



Manifestation Alliance,
mai 1996



Le sous-financement
de l'éducation des adultes,
juin 1996



Le Pont de la Concorde est bloqué,
novembre 1998



Manifestation Alliance,
novembre 1999



Grève l'Alliance pour l'équité salariale,
novembre 2001



Occupation pour l'équité salariale,
avril 2002



Manifestation la veille du décret,
décembre 2005



Stoppons la réforme,
février 2008

«Ce conflit, et son règlement, contribuèrent substantiellement à la mobilisation du mouvement syndical ainsi qu'à l'évolution de la pratique et du système des relations industrielles au Québec. Cette petite grève et ses suites forcèrent l'Alliance à maîtriser les aspects pertinents du système juridique en sa défense. Elle lui apprit aussi à se défendre contre toute forme d'opposition,»

- James D. Thwaites,
professeur, Université Laval.

**L'ALLIANCE :
UNE TRADITION
MILITANTE
DEPUIS 60 ANS**



Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal



**18^e colloque
Maîtres de notre avenir !
20-21 avril 2009**